

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0478

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2015 de la direction de la culture, du sport et de la vie associative -
Individualisations d'autorisations de programmes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation,
culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0478

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2015 de la direction de la culture, du sport et de la vie associative - Individualisations d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la culture, du sport et de la vie associative œuvre dans son domaine d'intervention pour une métropole créative, interculturelle, de coopération, des savoirs et de la transmission, contributive et ouverte sur le monde.

Dans ce cadre, elle exerce tant des compétences obligatoires (Archives départementales et métropolitaines, enseignements artistiques, etc.) que facultatives. A ce titre, diverses opérations globalisées sont concernées :

- Archives départementales et métropolitaines : numérisation des fonds,
- enseignements artistiques : acquisition d'instruments/de matériel scénique et technique,
- musée gallo-romain de Lyon-Fourvière :
 - . conservation des sites archéologiques,
 - . restauration/acquisition de collections archéologiques,
 - . acquisition de matériels et mobiliers du musée gallo-romain.

1° - Archives départementales et métropolitaines : projet de numérisation des fonds

A l'instar des autres services d'archives, les Archives départementales et métropolitaines poursuivent depuis une dizaine d'années une politique de numérisation et de mise en ligne des fonds les plus demandés ou les plus fragiles.

Cette politique répond à un double objectif :

- objectif d'accessibilité : permettre aux chercheurs de consulter à distance les documents dont ils ont le plus souvent besoin,
- objectif de préservation : éviter une consultation excessive des documents les plus sollicités, ou les documents très fragiles.

L'enveloppe globale proposée de 105 000 € sur 2015 doit permettre :

- d'une part, l'acquisition d'une station de numérisation, équipement dont disposent désormais de nombreux services départementaux d'archives. Elle devra comprendre au minimum une station permettant de numériser des documents, y compris de grands formats, en couleur, mais aussi un scanner professionnel, une imprimante couleur et A3, un logiciel d'image, un logiciel d'océrisation, des supports d'enregistrement des données numérisées,
- d'autre part, de mettre en œuvre un marché pluriannuel de numérisation pour les fonds concernés.

2° - Enseignements artistiques : acquisition d'instruments/de matériel scénique et technique

La Métropole de Lyon exerce, depuis sa création, les compétences antérieurement dévolues au Département du Rhône. Elle assure ainsi l'élaboration et le pilotage d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques. Ce schéma se traduit, notamment, par différents dispositifs de soutien financier dont un dispositif d'aide à l'investissement destiné aux établissements d'enseignement artistique.

Les structures soutenues par la Métropole de Lyon peuvent ainsi bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un équipement instrumental, d'un matériel scénique ou technique. Cette aide peut représenter au maximum 40 % du montant total d'acquisition du matériel et est plafonnée à 2 200 €.

Ces aides participent donc pleinement à l'amélioration qualitative de l'offre des structures d'enseignements artistique du territoire métropolitain et le montant de 50 000 € pour 2015 est sollicité dans ce cadre.

3° - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière

a) - conservation des sites archéologiques

Le musée gallo-romain gère plusieurs sites archéologiques localisés dans le 5^e arrondissement de Lyon : théâtres romains de Fourvière, vestiges romains des thermes de la rue des Farges, sites du haut moyen-âge de la basilique de Saint-Just, sites du haut moyen-âge de la basilique Saint Laurent de Choulans.

Leur aménagement et leur entretien incombent au musée sous leur double aspect de sites archéologiques et d'espaces verts.

Les crédits demandés en 2015 (167 000 €) seront affectés à l'entretien des vestiges (consolidation des maçonneries), à l'aménagement des sites (mobiliers, éclairage), à la création de signalétique et, enfin, à une étude de faisabilité de la mise en valeur du site de Saint-Just, dont les aménagements sont vétustes.

b) - restauration/acquisition de collections archéologiques

Le musée gallo-romain poursuit chaque année sa politique de conservation-restauration des collections archéologiques, de soilage (supports de présentations) et, en fonction d'opportunités, d'acquisition de collections.

Ainsi, l'enveloppe de 101 000 € sollicitée en 2015 devra permettre diverses restaurations dont deux pièces majeures du musée : le sarcophage du triomphe de Bacchus (marbre) et le char de l'âge du Bronze de la Côte-Saint-André.

c) - acquisition de matériels et de mobiliers

De manière récurrente, une partie des investissements du musée gallo-romain de Lyon Fourvière est consacrée à l'achat de petit matériel et divers mobiliers.

Cette opération vise à améliorer les conditions de fonctionnement des services, les conditions d'accueil des publics et la sauvegarde de l'existant. Elle est également très liée aux expositions temporaires. Enfin, elle concourt à conforter le positionnement du musée en matière de nouvelles technologies.

L'enveloppe de 233 000 € pour 2015 devra permettre l'acquisition de matériels en matière de nouvelles technologies, de matériaux et travaux de réaménagement dans les salles, de mobiliers de rangement pour les réserves, de réalisation de maquettes et de dispositifs spécifiques dans le cadre des expositions temporaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme 2015 à conduire sur les opérations globalisées suivantes :

- Archives départementales et métropolitaines : projet de numérisation,
- enseignements artistiques : acquisition d'instruments/de matériel scénique et technique,
- musée gallo-romain de Lyon-Fourvière : conservation des sites archéologiques,
- musée gallo-romain de Lyon-Fourvière : la restauration/acquisition de collections archéologiques,
- musée gallo-romain de Lyon-Fourvière : acquisition de matériels et de mobiliers.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P33 - Culture :

a) - sur l'opération n° 0P33O4745A du budget principal pour un montant de 105 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant 105 000 € en 2015,

b) - sur l'opération n° 0P33O4747A du budget principal pour un montant de 50 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant 30 000 € en 2015 et 20 000 € en 2016,

c) - sur l'opération n° 0P33O4741A du budget principal pour un montant de 167 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant 55 000 € en 2015 et 112 000 € en 2016,

d) - sur l'opération n° 0P33O4744A du budget principal pour un montant de 101 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant 50 000 € en 2015 et 51 000 € en 2016,

e) - sur l'opération n° 0P33O4740A du budget principal pour un montant de 233 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant 154 000 € en 2015 et 79 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.